

## PLAIDOYER POUR UNE POLITIQUE FRANÇAISE EN FAVEUR DE LA FORÊT

Les forêts ont couvert notre globe depuis une époque bien antérieure à l'apparition de l'homme. Leur présence se maintiendra si on laisse libre cours à la nature. Pour quelles raisons une politique plus active pour la forêt, voire pour la filière forêt-bois, nous paraît-elle nécessaire ? En France, au moins, ne serait-ce que pour l'exemple. Quelles références seraient à mobiliser, pour quels objectifs, avec quels moyens, et en activant, à son intention, quelles ressources ?

Ce plaidoyer présente un diagnostic. C'est un regard nouveau qui souhaite enrichir l'abondante bibliographie qui existe déjà. Il mérite d'être précisé, et complété par les propositions très concrètes qui répondront aux enjeux que les forêts métropolitaines devront affronter dans les prochaines décennies.

### QUELLES SONT LES RAISONS QUI JUSTIFIENT UNE POLITIQUE FORESTIÈRE ?

#### Les massifs forestiers sont affectés par les changements globaux contemporains

*La première et principale raison justifiant une politique forestière est que la survie même des forêts, dans leur structure actuelle, est menacée par des changements globaux considérables : démographie, climat, mondialisation. Comment pourrions-nous vivre sans forêts ?*

Pour les forêts métropolitaines, soit 30 % du territoire, les perspectives ne sont pas d'une disparition, pour autant que nous puissions l'anticiper. Mais elles seront profondément modifiées, appauvries si nous n'y prenons pas garde, pour nos enfants et petits-enfants, jusqu'à trouver, peut-être, un nouvel équilibre. Les forêts tropicales françaises représentent un ensemble exceptionnel, certes menacé mais très fortement protégé.

Tous ces écosystèmes hébergent de nombreuses associations dont les interrelations (compétition, synergie, parasitisme, etc.) sont de mieux en mieux connues, mais sont actuellement bousculés par les changements globaux. Face à ces contraintes nouvelles, ces associations vivantes pourront-elles construire de nouveaux équilibres, évolutifs, ou est-il opportun que l'homme intervienne, et à quelles fins ?

Le changement climatique provoqué par le rejet de carbone dans l'atmosphère affecte les arbres et les massifs forestiers. Les transferts internationaux, transocéaniques parfois, voulus ou non, installent dans notre pays de nouvelles espèces, de nouveaux gènes, qui peuvent perturber les biocénoses traditionnelles. La plantation décriée d'arbres exotiques intervient moins que l'irruption de parasites ou de maladies inconnues jusqu'alors, chalarose du frêne, maladie de l'orme, voire diffusion discrète d'espèces étrangères, comme la Renouée du Japon ou le Cerisier tardif américain.

La quasi-disparition des grands carnivores a participé à la surpopulation de grands ongulés. La chasse ne parvient pas à la contrôler, chevreuils et cerfs se nourrissent des jeunes arbres en perturbant parfois gravement leur avenir, et le retour incomplet du loup en France ne pourra guère les retenir.

C'est comme si « le côté obscur de la force<sup>(1)</sup> » des hommes se déployait sur tout le globe. Ces influences sont parfois générales, comme les modifications climatiques, ou parfois ponctuelles, comme l'éruption inopportune d'un parasite dans un peuplement. Cette pression anthropique involontaire, sans responsable bien identifié, est bien trop souvent négative. Même si parfois elle pourrait contribuer, par des apports discrets, à enrichir le monde du vivant : épandage universel de sels minéraux par les « pluies acides » ou arrivée imprévue d'une espèce nouvelle...

La nature ne pourra pas spontanément réagir à la hauteur des menaces. Ou du moins pas toujours. Pour chaque peuplement, pour chaque station, un diagnostic devrait être établi, pour apprécier l'ampleur des changements à venir, les conditions locales, et choisir, si nécessaire, les actions pertinentes. Gardant en tête d'une part que l'imprévu reste toujours possible (Taleb, 2010), et d'autre part que le milieu vivant réagit à toute intervention. Agir en toute modestie, en espérant que les décisions prises correspondront plutôt à un mieux. Le diagnostic peut être incomplet, les mesures décidées seront parfois des erreurs.

Comme l'évoquait René Dubos, « je ne puis parler de courtiser la terre, *ici la forêt*, sans avoir perpétuellement à l'esprit qu'en fait, souvent, on la viole » (Dubos, 1980).

### **Les forêts et le bois pourraient mieux contribuer à la lutte contre l'effet de serre**

*Une deuxième raison qui appelle une politique pour la forêt et la filière forêt-bois* est que les forêts contribuent à limiter l'effet de serre, et par là les changements climatiques. À une époque où les sociétés investissent dans les énergies solaires (éolien, panneaux solaires, etc.), nous devons prendre en compte en particulier la première d'entre elles, qui est à la source de la vie, la photosynthèse. Elle est présente dans les forêts comme dans les océans et dans les zones cultivées. Elle assure la captation de gaz carbonique, et son stockage dans les peuplements et dans les sols. Le bois peut aussi se substituer à des matériaux dont la fabrication et le recyclage seraient plus émetteurs de carbone, et enfin il peut produire de l'énergie moins polluante en carbone que d'autres ressources comme le charbon ou les hydrocarbures.

Là encore, il s'agit de rechercher une amélioration, un freinage des émissions. Et cette quête de substitution n'obère en rien l'indispensable effort, général et soutenu dans le temps, pour économiser les émissions de gaz carbonique et de méthane. Mais comme il n'est guère envisageable que ces réductions soient suffisantes pour ralentir le réchauffement en cours, les forêts y contribuent, et pour partie tamponnent l'évolution.

### **La politique peut aider à ce que les forêts et le bois satisfassent mieux nos besoins et nos envies**

Enfin, *une troisième raison qui paraît légitime* est que la politique forestière devrait assurer dans la mesure du possible nos besoins, nos envies, pour aujourd'hui et pour demain, dans toute leur diversité, leur multiplicité (récolte du bois, des produits non ligneux comme les champignons, les baies, etc.) avec également les multiples services, esthétiques, de loisir et environnementaux. La liste est longue : biodiversité, rétention de l'eau, chasse, accueil du public, paysage, prévention contre l'érosion, etc. Sans omettre que certaines interventions en forêt visent à la protection des biens et des personnes, par la protection des forêts contre l'incendie, ou la restauration des terrains en montagne. L'action publique ne peut pas négliger la contribution que les forêts apportent au maintien en bonne santé, au confort de vivre, mis à l'honneur ces jours-ci par le projet de forêts urbaines de la Ville de Paris. Bien des massifs présentent des aspects affectifs, et même symboliques. Car la relation de la société avec la forêt n'est pas que de raison, matérialiste. Les femmes et les hommes projettent sur ces espaces, sur les plantes et animaux qui y vivent, qui en vivent, une part de passion, y compris quand ils ne les voient pas, quand ils en sont éloignés.

(1) *Star Wars, ou la Guerre des étoiles*, films de George Lucas, États-Unis, 1977.

Souvenons-nous du *Petit Prince* de Saint Exupéry : « Il suffit de savoir qu'une étoile est habitée pour les entendre toutes rire » (Saint Exupéry, 1943).

La politique forestière s'inscrit dans les réflexions actuelles sur les relations avec les autres êtres vivants. Une politique forestière, mais dans quel courant de pensée ? Quelles sont les croyances de la collectivité considérée, ou du collectif envisagé ? La demande pour la protection, pour l'alimentation, pour le logement, le confort, l'agrément, est à apprécier différemment selon que nous suivons Philippe Descola (2014), qui souhaite associer tous les vivants, voire Bruno Latour (1991), qui élargit notre communauté à tous les objets, à leurs « hybrides », ou si nous restons dans l'attitude classique plutôt anthropocentriste.

Dans cette attention portée à nos forêts, la démarche peut être globale ou locale, et chacun peut être concerné, comme usager, comme propriétaire, comme citoyen. Le droit mérite d'être plus explicite entre les différentes approches possibles pour ce patrimoine forestier : parfois comme bien commun, et les apports d'Elinor Ostrom, prix Nobel d'économie en 2009, seraient précieux. Parfois pour préciser les objectifs et tolérances dans les massifs qui appartiennent au domaine privé de l'État et des collectivités, ou définir les contraintes, et les libertés, des propriétaires privés.

## **LA POLITIQUE FORESTIÈRE MOBILISE DES RESSOURCES VARIÉES**

Et quels sont les actifs et les ressources de toutes sortes, génériques et spécifiques (Pecqueur, 2005), qui sont et peuvent être mobilisées au bénéfice de cette politique ?

### **Les forêts sont ancrées dans le sol**

Dans la configuration actuelle de notre État, il s'agit d'abord du foncier. Ce foncier est limité alors qu'il en est attendu une fourniture croissante de produits et de services. Sa structure en unités appartenant à un seul propriétaire est souvent exagérément éclatée. Elle ne permet guère d'espérer une réponse uniforme, et ce d'autant moins que le territoire national se caractérise aussi par sa grande diversité, tant dans les terroirs présents que dans la végétation qui les occupe.

### **Les forêts sont un milieu naturel vivant**

Le contexte naturel devrait rester favorable. La France métropolitaine est réputée bénéficier d'un climat propice à la forêt. Son évolution annoncée (Lousteau, 2004) provoquera sans aucun doute de profondes modifications dans la composition des peuplements forestiers, mais sans atteindre une rigueur qui irait jusqu'à la désertification.

### **Les forêts sont constituées de collections d'arbres**

Les peuplements forestiers actuels couvrent 16,8 millions d'hectares, leur surface a presque doublé depuis un siècle et demi. Cette expansion semble s'atténuer, avec un équilibre précaire entre l'avancée de l'urbanisation, en particulier diffuse, et la poursuite de la déshérence des terrains agricoles et de pâture les moins favorisés. Une grande variété de réglementations protège les parcelles en nature de forêt, notamment par une taxe sur le défrichement, et par l'imposition foncière, qui favorise aussi le boisement. Ce choix en faveur d'une présence accrue de la forêt mérite-t-il d'être poursuivi, et de manière uniforme partout ? Ou ne serait-il pas pertinent d'ajuster la réglementation, protégeant mieux les parcelles suburbaines encore considérées comme naturelles, et à rebours autorisant, favorisant le maintien d'une exploitation agricole ou d'élevage dans certaines moyennes montagnes ?

## **La France se nomme diversité<sup>(2)</sup>, pour les forêts aussi**

L'ajustement de la politique à la diversité de la France surgit dès cette approche foncière. Cette diversité doit être également envisagée à l'aune des sensibilités des populations et de leur culture. Les populations installées dans les grandes agglomérations ont moins cette perception que les ruraux. Dans tous les cas, une immense mise à niveau de ce qu'est un arbre, une forêt, et de leur écologie, est indispensable.

Cette diversité s'observe de manière aiguë dans les peuplements forestiers : entre le nord et le sud, entre la plaine et la montagne, les Landes ou les Vosges. Les forêts traditionnelles, issues du minimum forestier du XIX<sup>e</sup> siècle, se distinguent des accrues et des plantations, qui ont depuis contribué à l'expansion forestière, en surface, et peu à peu en volume disponible. La distribution entre feuillus et résineux fait l'objet d'un débat récurrent. Les espèces indigènes sont plus prisées que celles d'origine lointaine, même si celle-ci est parfois oubliée : les châtaigniers, cultivés autrefois, sont devenus patrimoniaux. Finalement, la réticence sociétale envers la présence d'exotiques concerne plutôt des plantes d'origine américaine, dont l'arrivée est postérieure à la découverte de ce continent. Rappelons-nous toutefois que certaines, sinon toutes, ont été présentes sur notre sol avant que les glaciations ne les repoussent vers le sud et les fassent disparaître.

## **DES MOYENS POUR LA POLITIQUE FORESTIÈRE**

Les interventions classiques ou nouvelles relèvent des choix politiques, qui s'articulent, s'emboîtent selon le territoire considéré, de l'État à la commune.

### **Des textes pour expliciter les droits et les devoirs**

Les réglementations méritent d'être appréciées à l'aune de la liberté, de l'égalité, et des droits de chacun. Les propriétaires appréhendent les limites qui leur sont, ou seront imposées, ou réclamées, dans leurs pratiques de gestion : la chasse est devenue une pratique, certes minoritaire, qui est partagée pour toute propriété inférieure à 30 ha voire 50 ha ; la protection de l'environnement devient de plus en plus prégnante, l'ouverture des massifs aux promeneurs n'est plus considérée comme une tolérance, ce qu'elle est légalement, mais comme un droit acquis. Sans même évoquer la collecte des produits forestiers non ligneux, notamment les champignons : des massifs se ferment à l'irruption de cueilleurs éloignés, souvent par suite d'abus, voire de dégâts apportés aux peuplements par des pratiques nuisibles, comme le ratissage des mousses.

La politique forestière actuelle se partage entre des compétences ministérielles multiples. Au-delà du Code forestier, il devient nécessaire de connaître les règles liées à des textes officiels foisonnants, cette abondance n'étant plus guère maîtrisable par chaque citoyen.

Concernant les aspects financiers, certaines aides aboutissent, en fait, à des effets d'aubaine, quand d'autres se révèlent réservées à une minorité de privilégiés, par l'information, par la simple maîtrise des procédures publiques ou par la proximité de professionnels forestiers.

### **La politique forestière réclame cohérence et continuité des actions publiques**

Une politique implique la cohérence et la continuité des actions. Une politique forestière devrait être une synthèse lisible d'objectifs multiples. Les objectifs économiques, avec la fourniture de biens et services marchands, et les objectifs environnementaux ou d'aménités, se confondent parfois, s'opposent souvent. L'action publique actuelle n'apparaît guère lisible aux citoyens. Les agents

---

(2) Fernand Braudel.

d'influence, économiques et politiques, agissent dans l'ombre alors que les groupes de pression écologiques sont bien présents dans la sphère médiatique nationale. Il se développe une certaine incompréhension entre la société, en général, telle qu'elle peut s'exprimer tant par les enquêtes d'opinion que par les médias, et les orientations nationales officielles, reprises communément par les discours publics locaux.

### La politique au service d'objectifs explicites

Nos forêts méritent que nous leur accordions une plus grande attention : courtisons nos massifs, nos parcelles boisées et tous nos arbres ! L'ambition nationale devrait être d'assurer à la totalité des parcelles forestières la même attention.

Car l'action primordiale est que tout boisement perdure, exprime son potentiel, contribue à la vie, celle des humains et celle des autres espèces de notre planète : *pour que la forêt demeure à jamais*<sup>(3)</sup> ; alors que, sur le territoire métropolitain, les documents de gestion durable ne couvrent qu'une grosse moitié des surfaces boisées.

Si les forêts anciennes bénéficient, à juste titre, d'une attention de plus en plus soutenue, les forêts qui résultent du recul de la surface utilisée par l'agriculture ou l'élevage, les accrues, sont négligées. Elles couvrent une surface proche des forêts de l'État et des collectivités gérées par l'Office national des forêts. Elles occupent souvent des sols plutôt plus fertiles que les forêts de l'État et des collectivités, puisque installées sur des terrains autrefois utilisés par l'agriculture ou l'élevage, plutôt dans la moitié sud-est du pays, et en adret. Elles s'étendent toujours. Les peuplements qui les couvrent se ferment, évoluent au fil des années qui passent : ils mériteraient d'être reconnus dans l'ensemble forestier.

L'évolution spontanée n'est probablement plus l'optimum. L'action anthropique globale, changement climatique, transferts internationaux d'espèces, disparition des grands carnivores, a modifié les équilibres naturels et leur dynamique. Il importe de prendre conscience de ces transformations du contexte, d'intégrer les divers risques naturels ou émergents, incendies, tempêtes, inondations, parasites ou maladies, et de préparer l'avenir à moyen et long terme des peuplements. En précisant le partage de la responsabilité entre le détenteur du droit de propriété, lequel a comme contrepartie le devoir de maintenir en bon état, et la société, de plus en plus soucieuse des arbres et des forêts dans leur dimension patrimoniale.

Cet objectif national peut aisément être partagé au niveau des territoires, mais aussi par chaque propriétaire forestier. Celui-ci serait explicitement impliqué, ou sollicité pour celui qui serait négligent dans les soins apportés à son patrimoine.

Les futurs espérés seront expliqués. La diversité des stations forestières, des territoires, des désirs des uns et des autres, tout cela interdit une position unique. Le débat est indispensable, au niveau national et au niveau local, pour définir une stratégie globale, certes, mais ensuite pour décliner son application par massif, voire par parcelle, entre les trois orientations de la production, de l'environnement et de l'accueil du public.

Peut-être faudrait-il être clair au préalable en matière d'ontologie. Philippe Descola observe que l'anthropocentrisme, formalisé par les Lumières depuis quelque trois siècles, mériterait d'être revu. Il préconise de réfléchir à une « forme de vivre ensemble » de l'ensemble des êtres vivants (Descola, *op. cit.*, p. 349) ; se démarquant ainsi d'un écocentrisme radical. Ce cadre de pensée mérite d'être précisé, avec l'appui des chercheurs qui étudient déjà comment cette approche plus globale pourrait gagner le droit et la comptabilité. Ces choix politiques fondamentaux seraient discutés, alors

(3) Louis de Froidour, grand maître des Eaux et Forêts, 1626-1685, cité par Bartoli (Michel), 2020. *Les anciennes forêts d'Ardèche, quelle histoire ?* Septéditions.

que la politique forestière est encore abordée de manière superficielle, qui s'exprime de nos jours par l'unanimité de façade du Parlement.

### **La politique forestière dépasse la vente du bois**

Il convient de dépasser la conviction encore trop présente que la récolte des produits ligneux devrait « naturellement » équilibrer tous les frais de gestion. Le prélèvement total de bois dans les forêts métropolitaines, pour le commerce ou l'autoconsommation, est pratiquement constant depuis trente ans. L'effet de sillage, l'observation que la vente du bois suffisait pour couvrir les dépenses, s'étiole, parce que le prix des matières premières suit encore une évolution contraire aux coûts du travail. Cet effet de ciseaux entraîne bien souvent de nouvelles exigences financières. Il conviendrait d'accepter que les autres produits et services forestiers méritent également juste rémunération, qu'ils ne sont pas « gratuits ». Cela tendrait à généraliser une économie forestière assurant un prix aux produits forestiers non ligneux, aux aménités, ou externalités générées par la forêt, à la captation du carbone. Ces paiements pour services environnementaux (PSE) méritent plus d'attention. Relevons ici que le coût de la gestion fournie par l'Office national des forêts aux collectivités est global : il intègre donc les soins portés aux « services environnementaux ». La contribution de l'État, dont le nom, « versement compensateur », n'exprime qu'une vision désuète de la foresterie, devrait être appréciée comme une expérience de PSE. Il est regrettable que cette rémunération soit assise sur les prix de revient de l'ONF : un barème de prix, fondé sur la valeur des services rendus, permettrait peu à peu d'élargir l'approche de la foresterie, y compris pour les massifs appartenant à des personnes privées, et cela dans un sens plus proche des exigences contemporaines de la société.

### **La politique forestière tend à regrouper des parcellaires hérités du passé**

La gestion forestière actuelle ne peut guère espérer être généralisée, en France métropolitaine, en conservant la structure foncière héritée du passé, en particulier pour les accrues, mais pas seulement. Un débat devrait être engagé pour adopter des procédures qui assurent, à une échéance raisonnable, une nouvelle approche. Celle-ci peut emprunter deux voies, certes complémentaires, et qui sont déjà ébauchées. Le regroupement foncier, par changement de propriétaire, est soutenu par les groupements forestiers, par l'achat préférentiel des parcelles mitoyennes, voire par la collectivisation. La gestion en commun est obtenue par les associations, ou les GIEEF<sup>(4)</sup>. Mais l'évolution constatée est bien trop lente, et des interventions plus vigoureuses sont nécessaires. Force est de constater que la voie fiscale semble une impasse : une imposition des fonds forestiers de petite surface, telle qu'elle est depuis longtemps suggérée par les forestiers, est rejetée jusqu'à présent par les services compétents.

### **La politique forestière organise le partage des responsabilités**

Car l'État n'assume plus les responsabilités forestières qu'il revendique. Elles sont de plus en plus fréquemment contestées par certains courants d'opinion, voire par l'expression générale de la société telle qu'elle peut être médiatisée. La gouvernance des actions forestières doit être précisée d'abord entre le propriétaire, les citoyens usagers et les pouvoirs publics, et ensuite entre les divers niveaux du millefeuille territorial. Les collectivités qui sont propriétaires se distingueront de celles qui peuvent s'inscrire dans des actions de service public, ou dans des interventions sur les marchés publics. Le manque d'explications, de transparence, et parfois l'incohérence ou les maladresses ont été sources d'incompréhension. Il importe de retisser les liens entre les responsables et le public, de rappeler et de préciser le partage des responsabilités, des droits et des devoirs.

(4) Groupement d'intérêt économique et environnemental forestier, instauré par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt d'octobre 2014.

Là encore le débat s'impose, débutant par l'analyse des jeux d'acteurs et des postures collectives, pour conclure sur une vision globale et des actions concrètes.

### **La politique forestière est appliquée par des acteurs formés à une foresterie élargie**

Cette nouvelle politique implique la reconstitution des corps de spécialistes de la forêt, largement étiolés depuis vingt ans. Leur compétence devrait nécessairement être élargie, dépasser les principes fondateurs du maintien de la forêt pour la fourniture de bois, étendus plus récemment à la protection de la nature : bien d'autres aspects de la déontologie forestière méritent une profonde révision, pour intégrer explicitement les dimensions éthiques, culturelles et symboliques, avec une chaîne de décision largement ouverte aux dialogues et à la demande sociétale (Farcy *et al.*, 2018).

### **La politique forestière n'est que partie de l'action de l'État**

Cette politique forestière trouvera sa cohérence avec d'autres actions de l'État. Notamment la politique environnementale et la politique industrielle pour la filière bois, qui se sont affirmées à la suite de l'indisponibilité de responsables politiques accaparés par la politique agricole et les exigences de l'agriculture.

- *Ménager la naturalité forestière*

La pratique sylvicole intégrera, de manière systématique, la protection, voire si possible l'amélioration de la diversité biologique. Elle s'adaptera aux conditions locales, aux évolutions sociétales et climatiques. Il serait probablement opportun d'accepter une évolution du vocabulaire, qui reconnaisse que les hommes sont intervenus dans l'ensemble des forêts françaises, métropolitaines et d'outre-mer. Il importe à présent d'élargir cette pratique au bénéfice des espèces vivantes, dont les équilibres, les biocénoses, sont bousculés par les changements globaux : ce qui impose une adaptation, site par site, en fonction des pressions anthropiques locales et des enjeux répertoriés. Il s'agit bien là de reconnaître une responsabilité pour les hommes de maintenir notre planète vivante, et d'en freiner, voire d'inverser la tendance à l'appauvrissement, ou peut-être à la destruction.

- *Mettre en valeur le bois disponible, en bois d'œuvre d'abord*

La filière bois est, de fait, une dentelle, aux circuits multiples, divers, où les flux de matière dépendent les uns des autres. Sa complexité appelle une approche globale, une appréhension d'ensemble. L'anticipation est nécessaire, car l'inertie du système existe, alliant fragilité et résilience. L'une et l'autre ont pu être appréciées après les catastrophes naturelles récentes, tempêtes ou attaques parasitaires dont les leçons peuvent contribuer à préparer le futur.

Dans toute transformation du bois, il s'agit d'optimiser la création de valeur à partir des ressources nationales. Celles-ci sont à présent connues, et peuvent être anticipées pour des échéances qui sont adaptées à une stratégie industrielle<sup>(5)</sup>. Il est donc possible, dans des projets d'entreprise adossés à l'action publique, de tirer un meilleur parti qu'actuellement de toutes nos espèces ligneuses, parfois méconnues, avec des qualités souvent mal appréciées.

Les feuillus n'ont plus la place qu'ils méritent dans la construction, par alignement coupable sur les pratiques de l'Europe du Nord. Des chênes simplement équarris supportent toujours les toitures de nos cathédrales : pourquoi penser que le bois d'œuvre devrait nécessairement provenir de gros bois ?

Les pins méditerranéens méritent une attention particulière.

(5) Études de disponibilités conduites par l'IGN et FCBA, 2015 et 2019.

N'est-il pas possible de prospecter des marchés nouveaux, d'y adapter nos équipements, et nos exigences assurantielles, pour tirer le meilleur profit des spécificités, de la variété de nos peuplements ?

Par ailleurs, la réputation des créateurs français est toujours reconnue dans le monde entier, mais s'étiolé, faute d'un appui suffisant du public et du privé à la création contemporaine. En ameublement, en design, en architecture utilisant le bois, c'est toute une culture qui mérite encouragement et soutien des responsables publics. Des exemples de bâtiments existent déjà, avec des maîtrises d'ouvrage publiques ou privées : promotion du bois de Hêtre dans les Vosges (Lenglet, 2020), aménagement du stade de Nice avec du lamellé-collé en Douglas (Nicolas, 2013), projet de lycée à Clermont-Ferrand associant bois et paille (CRR architecture, 2019), immeubles pilotes de grande hauteur à Bordeaux, à Strasbourg, à Saint-Étienne qui promeut l'usage du Sapin du Livradois-Forez, etc. (ADIVBois). L'intérêt des particuliers s'exprime par la progression des permis de construire pour les maisons en bois, et par la multiplication des magazines spécialisés. Il s'agit à présent d'amplifier cette tendance, de veiller à la diffusion des bonnes pratiques, à la connaissance des diverses caractéristiques pertinentes pour un usage élargi des produits à base de bois.

L'engouement actuel pour le local, pour la fabrication à partir de ce qui a été récolté en proximité, offre de réelles ouvertures pour un meilleur usage des arbres qui peuvent être extraits de nos peuplements forestiers. Les multiples bois de France trouveront ainsi dans la construction la place qu'ils méritent, par leurs caractéristiques, et par leur faculté de répondre aux enjeux énergétiques, esthétiques et de confort.

- *En utilisant au mieux la biomasse ligneuse*

Toute la récolte ne peut trouver son débouché final en bois d'œuvre, dans la construction, l'emballage, la diversité des produits en bois. Elle se valorise en bonne économie circulaire : elle est transformée par broyage et traitements, de manière presque continue, des panneaux à la papeterie, à la biochimie et à l'énergie. Cette ressource n'est pas fournie seulement par l'exploitation de taillis, ou de petits bois d'éclaircie, mais aussi par le « bois lié », c'est-à-dire par les houppiers, sous-produits de l'exploitation des gros bois et produits connexes de scierie, obtenus lors du débit du bois d'œuvre. Une forte synergie existe entre les scieries et cette bioéconomie : les premières contribuent à alimenter la seconde, mais inversement la seconde valorise les sous-produits, dosses, délignures, la sciure voire l'écorce, et assure ainsi la rentabilité des entreprises. De plus, chaque scierie forme un point de « massification » de l'approvisionnement pour les industries de la trituration, contribuant ainsi à réduire son coût, et à en assurer sa régularité. Les scieries, dont la production a diminué de 20 % depuis le début du siècle, sont à nos yeux un point focal essentiel de par la diversité de leurs responsables, de leur répartition sur le territoire et de dimensions qui restent de taille humaine contrairement à ce que l'on peut observer ailleurs en Europe. Toute exportation de bois rond affaiblit, de fait, la position concurrentielle de toutes les filières de la transformation.

Le bois, ressource locale, mérite de trouver sa pleine place dans la réindustrialisation souhaitée de notre pays. Ses usages traditionnels ont fait sa réputation, parfois au niveau mondial, comme pour les tonneaux. De nouveaux traitements, des produits nouveaux émergent, et la modernisation de notre outil industriel peut lui permettre d'affronter la concurrence, et de rester présent en France, en Europe et dans le monde. Il est préférable d'exporter des produits finis que du bois rond, encore faut-il partager cette conviction, et favoriser, faciliter les relations entre les multiples acteurs de cette création de valeur. Cette politique industrielle ne peut ignorer les potentialités, actuelles et émergentes, de nos ressources forestières : en anticipant sur les qualités et les quantités de bois qui pourraient être offertes, il s'agit de préparer les outils et traitements aptes à satisfaire les demandes futures. Cette démarche collective reste à promouvoir.



- *Et en participant à la lutte contre l'effet de serre*

Enfin, la forêt et le bois contribuent à la lutte contre l'effet de serre, et à ralentir le changement climatique, par une triple action :

- par le stockage de carbone dans les sols, par l'humus, et dans les peuplements, par la tige et les racines,
- par le stockage dans les produits finis à base de bois, bâtiments ou... bibliothèques,
- par la substitution aux combustibles fossiles dans la production d'énergie. Celle-ci, connue depuis la Préhistoire, est encore le premier usage du bois au niveau mondial. Elle a été justement favorisée depuis quelques années, mais sans mettre en place les outils qui auraient équilibré cette nouvelle intervention. Comme indicateur principal, la *production* du combustible par nos forêts mériterait de remplacer la priorité accordée à la *consommation*. Cette orientation, actuelle, incite à promouvoir aussi les importations, dilapidant de l'énergie dans des transports plus ou moins lointains, et affectant la pérennité même de massifs boisés étrangers. La répartition entre les divers usages de la biomasse fluctue par ajustement à des marchés indépendants les uns des autres : froid hivernal pour le chauffage, activité économique pour le papier, débouchés de la construction pour les panneaux, approvisionnement des filières de la chimie dans le futur. Les interventions publiques orientent évidemment ces flux, et la cohérence globale, qui s'appuie sur la transformation du bois d'œuvre, mérite d'être respectée. Les incitations en faveur du bois énergie peuvent tendre à une sorte d'accapement, pénalisant de fait toutes les autres valorisations.

### **La politique forestière impliquera tous les citoyens intéressés et s'appuiera sur les collectivités locales**

Au-delà des constats globaux et des interrogations, la politique s'attachera à associer, impliquer, l'ensemble des ressources, des actifs concernés : chaque région de France, chaque territoire réunit ses massifs particuliers, avec leurs arbres, leur flore et leur faune. Et cette diversité s'étend à l'ensemble des acteurs qui, de près ou de loin, s'intéressent aux forêts, à leurs produits et à leurs usages. N'évoquer que les quelque 450 000 emplois générés, ou les trois millions de propriétaires, n'offre qu'une vision partielle. Bien d'autres citoyens achètent, habitent, lisent, ouvrent des emballages, chassent, se promènent, admirent les paysages, et tout simplement respirent : par là même, ils sont concernés, et leurs descendants après eux, sur les choix, sur les actions publiques qui auront été arrêtées, et qui auront su maintenir la pérennité de nos forêts, et les valoriser.

Entre Brindisi et Calais, le poète indien Rabindranath Tagore « observait avec délices et admiration ce continent européen tout éclatant de richesses accumulées par l'amour que lui portait son chevaleresque amant : l'homme occidental [...], cette ardeur assidue à courtiser la terre »<sup>(6)</sup>. Les forêts font partie de cet héritage. Menacé, par endroits altéré, ailleurs méconnu avec un potentiel mal révélé, il mérite nos soins, ajustés au plus près, de la réserve intégrale en forêt de plaine du plateau de Langres, à la forêt cultivée des Landes de Gascogne. Les forestiers, parfois au-delà de toute logique microéconomique, prolongeront les frondaisons des anciennes forêts royales, certes, mais apporteront aussi leurs soins aux garrigues et maquis de Provence, aux pinèdes exposées des pentes sensibles de nos montagnes, comme aux autres massifs domaniaux dispersés tout le territoire français. Ils devraient resserrer le partenariat noué avec les responsables communaux dans l'attention qu'ils apportent aux parcelles qui sont confiées à leur compétence.

Les trois quarts de la surface forestière métropolitaine appartiennent à des propriétaires privés, personnes physiques ou personnes morales. Leurs droits, leur liberté d'agir seront précisés, parce que leur patrimoine participe au bien commun, et parce qu'ils ont le devoir de s'en soucier, directement ou en en confiant le suivi à un forestier.

(6) Tagore R. *Vers l'homme universel*. Cité par Dubos R., In : *Courtisons la terre*, op. cit.

Plus de la moitié des 37 000 communes ne connaît pas de présence forestière active : leurs élus pourraient être privilégiés dans un cadre spécifique soutenus dans leur engagement pour l'arbre et la forêt, quand ils décident de soins à prodiguer aux massifs, aux haies, aux alignements sur leur territoire.

### **La politique forestière associera mieux l'Union européenne**

Et puisque les forêts françaises réunissent des massifs océaniques, montagneux, méditerranéens et continentaux, que le bois est un matériau, souvent une matière première vertueuse, mais encore insuffisamment connue et caractérisée dans sa variété, nous aurons à coopérer avec d'autres pays de l'Europe et avec la Commission européenne, pour des actions techniques, économiques et surtout patrimoniales : les arbres ne connaissent guère les frontières.

Pour aujourd'hui et pour demain...

### **PENSER POUR AGIR<sup>(7)</sup>**

Nous préparons, au-delà de cet exposé de nos motifs d'action, des propositions articulées à partir des réalités concrètes du contexte européen et international, des territoires et des jeux d'acteurs. Mais ils dépendent largement de l'adhésion au diagnostic qui vient d'être présenté :

- les forêts ne pourront pas toujours s'adapter seules aux changements globaux, et elles méritent d'être soignées pour tenter, si nécessaire, de s'en accommoder ;
- la naturalité des systèmes forestiers mérite d'être évaluée en amont avant d'être pleinement intégrée aux interventions éventuelles ;
- toutes les parcelles sont dignes d'attention ;
- les forêts peuvent satisfaire des besoins, répondre à des envies, susciter des rêves : courtons-les, avec une ambition nationale qui reconnaît aux terroirs leur diversité naturelle, forestière et sociale ;
- le bois est une ressource locale, renouvelable, connue dans ses disponibilités en volume et en qualités, qu'il importe d'utiliser au mieux.

Ce libre propos est, avant tout, un « porter à penser ».

Et nous serons très attentifs à toutes les critiques, interrogations et propositions.

Jean-François LERAT  
IGPEF honoraire  
16 rue de Vauvert  
F-18000 BOURGES  
(lerat.francois@wanadoo.fr)

Yves POSS  
IGPEF honoraire  
28 rue des Bouleaux  
F-63100 CLERMONT-FERRAND  
(yves.poss@gmail.com)

(7) Auguste Comte : agir par affection, et penser pour agir.

## BIBLIOGRAPHIE

- ADIVBois, sd. *La ville durable grandit avec le bois*. Plaquette de présentation. 11 p. [En ligne] disponible sur : [https://www.adivbois.org/wp-content/uploads/adivbois\\_instit\\_web.pdf](https://www.adivbois.org/wp-content/uploads/adivbois_instit_web.pdf) (consulté le 13 novembre 2020).
- CRR architecture, 2019. *Nouveau lycée de l'agglomération clermontoise*, présentation. [En ligne] disponible sur : <http://crr-architecture.com/projets/lycee-de-lagglomeration-clermontoise-a-clermont-ferrand-63/> (consulté le 13 novembre 2020).
- DESCOLA Ph., 2014. *La composition des mondes*. Paris : Flammarion. 380 p. (Champs essais).
- DUBOS R., 1980. *Courtisons la terre*. Paris : Stock. 244 p.
- FARCY Ch., MARTINEZ DE ARANO I., ROJAS-BRIALES E. (edited by), 2018. Conclusion. pp. 403-412. In: *Forestry in the midst of the global change*. CRC Press. 446 p.
- LATOUR B., 1991. *Nous n'avons jamais été modernes*. La Découverte. 211 p. (poche).
- LENGLET J., 2020. *Quand la filière sort du bois : les nouvelles dynamiques territoriales des ressources et des proximités*. Université Paris 1. 452 p. (Thèse de géographie), à paraître.
- LOUSTEAU D. coordinateur, 2004. *Rapport final du projet Carbofor. Séquestration du carbone dans les grands écosystèmes forestiers en France. Quantification, spatialisation, vulnérabilité et impacts de différents scénarios climatiques et sylvicoles*. 138 p. [En ligne] disponible sur : <http://www.gip-ecofor.org/doc/drupal/gicc/7-01LousteauCrabofoforRF.pdf> (consulté le 11 novembre 2020).
- NICOLAS J., 2013. Stade de Nice : la charpente allie le bois et l'acier. *Le Moniteur*, 2 p. [En ligne] disponible sur : <https://www.lemoniteur.fr/article/stade-de-nice-la-charpente-allie-le-bois-et-l-acier.717624/> (consulté le 13 novembre 2020).
- PECQUEUR B., 2005. Les territoires créateurs de nouvelles ressources productives : le cas de l'agglomération grenobloise. *Géographie, Économie, Société*, 7 (3), pp. 255-268. [En ligne] disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-geographie-economie-societe-2005-3-page-255.htm> (consulté le 11 novembre 2020).
- SAINT EXUPÉRY A. de, 1943. *Le Petit Prince*. New-York : Reynal & Hitchcock.
- TALEB N.N., 2010. *Le cygne noir, la puissance de l'imprévisible*. Paris : Les Belles Lettres. 496 p.



Licence Creative Commons

Attribution + Pas de Modification + Pas d'Utilisation Commerciale (BY ND NC)